



La lettre de la Fondation Pierre Vérots

POUR L'ETUDE ET LA PRESERVATION DE LA FAUNE
ET DE LA FLORE DE LA DOMBES
déclarée d'utilité publique par décret du 13 juin 1984

LE COLLOQUE SUR LES ZONES HUMIDES CONTINENTALES ORGANISE PAR LA FONDATION A PERMIS DE RASSEMBLER DES ACTEURS DE TOUTE LA FILIERE

Le comité de patronage

Du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement à l'académie de la Dombes, voici les signes d'identité visuelle des six organismes qui ont constitué le comité de patronage du colloque.



rencontres



Tandis que Philippe Lebreton, responsable de l'organisation scientifique du colloque, rappelle les principes retenus pour l'ordonnance des exposés et des débats, Marie-Odile Guth, inspectrice générale de l'environnement au ministère de l'écologie et du développement durable, s'apprête présenter le "plan national d'action pour la reconquête des zones humides" dont elle est chargée de coordonner la mise en œuvre. On lira en pages 2 et 3 l'article de Marie-Odile Guth consacré à ce thème pour nos lecteurs.

Le présent numéro de La lettre, réalisé avec le soutien du Conseil régional Rhône-Alpes, est exclusivement consacré au colloque organisé par la Fondation Pierre Vérots les 27, 28 et 29 juin 2002 sur le thème des zones humides continentales.

Cette initiative a succédé aux "Assises zones humides" organisées à Lyon en janvier 2002 par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

L'intérêt ainsi porté aux zones humides s'explique aisément : Rhône-Alpes est l'un des territoires les plus "biodivers" de France comme en témoignent les tourbières de montagne, les "lones" (ou bras morts) du Rhône, les étangs piscicoles du Forez ou les gravières réhabilitées aux portes de Lyon.

Un dialogue nécessaire

Le sous-titre du colloque : "des chercheurs aux gestionnaires", reflète la nécessité d'un dialogue permanent entre les uns et les autres.

L'originalité de cette rencontre a tenu en effet au rassemblement d'acteurs de toute la filière autour de la même table : agriculteurs, associatifs, naturalistes, chasseurs, chercheurs, pisciculteurs, universitaires, etc.

Le colloque a comporté une vingtaine d'interventions. Une large palette de thèmes a été ainsi couverte ; le lecteur intéressé pourra se pro-

La Dombes, c'est 1000 kilomètres de rivages

Qu'est-ce qu'un rivage ? En ce temps de sondages "pour un oui ou pour un non" posons cette question utile à un passant. Peut-être évoquera-t-il le rivage de la Méditerranée en raison du soleil ; ou encore celui, très découpé, de l'Ouest.

Mais qui pourrait répondre – et pourtant c'est vrai – que la Dombes avec ses 1200 étangs aujourd'hui (il y en a eu jusqu'à 2000 dans le passé) représente 1000 km de rivages en eau douce.

Or les rivages, zones de contact peu profondes entre terre et eau, sont les lieux les plus propices au développement de la vie.

C'est dire tout l'intérêt de mener une action pour les préserver !

Jean ANDRIOT
Président de la Fondation

curer auprès de la Fondation les actes du colloque ; ceux-ci présentent l'intégralité des échanges, ainsi que les allocutions prononcées à l'ouverture des sessions et lors de la réception qui a suivi. Cette dernière a réuni, outre les participants au colloque, de nombreuses personnalités

(Suite p. 2)

Philippe LEBRETON

REDUIRE LES EFFETS ET PRESERVER LES ESPECES

par Marie-O
Inspectrice générale de l'environnement au Minis

POURQUOI LA SAUVEGARDE DES ZONES HUMIDES ?



Cette vue du lac de Lispach, dans les Vosges, montre au premier plan une tourbière avec sa végétation de mousse gorgée d'eau constituant une sorte de radeau flottant. La tourbière, comme on le sait, est issue d'un long processus de dégradation incomplète de matières organiques aboutissant à la création de zones marécageuses.

Marie-Ouilic Gruth

Un passé pesant et une menace encore présente

Des siècles durant, insalubrité, eaux stagnantes et croupissantes, sols instables, fièvres paludéennes et improductivité ont taillé une réputation quasi maléfique aux zones humides. Plus de mille ans d'intervention humaine ont profondément modifié cet écosystème fragile et méconnu (comblement, endigage, poldérisation, drainage) et entraîné sa régression quasi irréversible dans certains secteurs. Encore aujourd'hui, les techniques agricoles d'assainissement et de drainage perfectionnées, les pollutions chroniques ou accidentelles et les équipements et ouvrages structurants (barrages, canaux, gravières et ports) ainsi qu'une fiscalité défavorable constituent des menaces permanentes pour cet écosystème fragile.

Un habitat diversifié et un enjeu majeur

Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides constituent des habitats diversifiés de grande valeur biologique : tourbières, landes et prairies humides, roselières, lacs, étangs, mares, mouillères, marais salants et prés salés, vallées alluviales, lagunes, deltas et estuaires ... Milieux naturels parmi les plus riches, les zones humides couvrent 1,7 million d'hectares soit 3 % du territoire métropolitain. 50 % d'espèces d'oiseaux en dépendent et 30 % d'espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées. Concourant au bon fonctionnement écologique des milieux terrestres et aquatiques, la préservation et la reconquête de ces milieux constituent un enjeu majeur de la politique de gestion durable des espaces naturels.

Des fonctions enfin reconnues

Infrastructures naturelles irremplaçables, les zones humides présentent des fonctions hydrologiques essentielles et enfin reconnues (régularisation du régime des eaux, régulation des crues, prévention des inondations, ré-alimentation des nappes). Elles jouent également un rôle important dans la sauvegarde de la diversité biologique et de ses habitats en offrant des lieux de reposoir, de reproduction, de nidification et de nourrissage de l'avifaune sédentaire et migratrice, et servant de refuge aux espèces végétales rares (Droséra).

En termes économiques, les productions salines, animales (coquillages et crustacés) et agricoles (races animales rustiques, fourrages) la chasse et la pêche constituent des atouts de qualité pas toujours suffisamment valorisés. En outre, les zones humides constituent un patrimoine culturel et paysager remarquable, favorable aux loisirs de découverte de la nature.

Une prise en compte assez récente

Depuis 1976, quelques textes officiels sont venus progressivement jeter les bases d'une réelle politique en faveur des zones humides sur le territoire français. Auparavant, un premier cadre international de préservation des zones humides était intervenu en 1971 avec l'organisation de la "convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau" signée à Ramsar en Iran et ratifiée par la France en 1986.

Ce n'est qu'en 1992 qu'est intégrée la définition des zones humides dans un texte législatif – la loi sur l'eau – qui a pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau et vise à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides :

"on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire : la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

(Suite de la p. 1)

tés impliquées dans la préservation de la nature dans notre région : élus, membres de l'administration, décideurs de tous ordres et, bien entendu, amis et partenaires.

Visites

La dernière journée a été consacrée à la visite de deux zones humides proches mais éminemment contrastées, voire complémentaires :

– aux portes de Lyon, le Parc Nature des îles de Miribel-Jonage, sur un site de 3000 ha de gravières en résorption, dévolu à une triple fonction d'accueil du public, de protection de la ressource en

eau potable de la communauté urbaine, et de protection de la nature ;

– à quelques dizaines de kilomètres au nord de Lyon, un parcours dans la Dombes, dont les 1200 étangs de pisciculture extensive, périodiquement voués à l'assec céréalier, constituent l'un des pôles cynégétiques majeurs de la France moyenne.

La Fondation Pierre Vérots remercie toutes les personnes qui se sont intéressées à ce colloque. Nul doute qu'il n'ait permis de mieux ancrer la notion de valeur patrimoniale de milieux naturels dont la préservation devient désormais une ardente obligation.

Philippe LEBRETON

Ancien professeur d'Université
Organisateur scientifique du colloque



Fondation Pierre Vérots

Nombreux dans la Dombes, ces étangs - ici Boufflers et Riquet - s'inscrivent dans le paysage entre forêts, cultures et zones habitées.



TS DES INONDATIONS S MENACEES DE DISPARITION

ile GUTH,
re de l'Ecologie et du Développement durable

QUELLES ACTIONS POUR Y PARVENIR ?

C'est également en 1992 qu'à l'initiative du commissariat au plan, a été lancée une mission d'évaluation de l'impact des politiques publiques sur les zones humides. Conduite par Paul Bernard, préfet de la Région Rhône-Alpes, cette réflexion a conclu à la nécessité pour la France de se doter d'une politique cohérente, structurée et clairement affichée.

Le plan national d'action pour la reconquête des zones humides

Publié en septembre 1994, le rapport a mis en évidence la régression continue des zones humides et les causes de cette évolution négative qui les placent parmi les milieux naturels les plus menacés. Le gouvernement a alors adopté le 22 mars 1995, "le plan national d'action pour la reconquête des zones humides" qui marque sa volonté d'agir suivant quatre objectifs :

- arrêter la dégradation des zones humides,
- garantir par une bonne gestion leur préservation durable,

- favoriser la restauration des zones humides importantes,
- reconquérir les sites d'intérêt national.

De nombreuses actions ont été réalisées sur la base de ce plan : acteurs et partenaires se sont mobilisés sur le terrain afin de concrétiser ces objectifs. En voici quelques points forts :

- la mise en place d'un observatoire national des zones humides qui assure le suivi de leur évolution,
- la réalisation d'un programme national de recherche sur la base de vingt projets liés au fonctionnement des zones humides,
- l'intégration d'un volet "zones humides" dans les six schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux par les agences de l'eau,
- la création du fond national de solidarité sur l'eau et du fonds de gestion des milieux naturels qui contribuent à l'entretien et à la restauration des zones humides,
- la mise en place de six pôles-relais chargés de relayer les objectifs du plan national sur le terrain,
- la réalisation de journées et de documents de sensibilisation ainsi que de sessions de formation sur les zones humides.

Malgré l'existence du plan national, les actions des différents ministères n'ont pas toujours été menées en étroite concertation et ont été réalisées le plus souvent au détriment

des zones humides (drainage, projets routiers, bases de loisirs, comblement et urbanisation).

Il devient donc urgent de faire prévaloir sur la base du plan national une politique réellement cohérente et durable.



Vol de Guifettes moustacs au dessus de leurs nids - fragiles - installés sur une végétation en partie immergée.



A la Font Blanche, dans l'Ain, un bouquet luxuriant de "Linaigrettes engainantes", plantes aquatiques souvent associées à la Drosera carnivore.



Les marais - sites favorables à la biodiversité - jouent un rôle non négligeable dans l'absorption des eaux lors des crues ; ci-dessus, un marais situé à la confluence de la Drôme et du Rhône, avec sa végétation flottante entourée de roselières.

Trois questions complémentaires à Marie-Odile Guth

Marc Jouffroy - *J'aimerais que vous rappeliez, pour nos lecteurs, les objectifs du ministère aujourd'hui dénommé : "de l'écologie et du développement durable".*

Marie-Odile Guth - Il a pour but de conduire une politique dont les thèmes majeurs sont la prévention des risques et des pollutions, la gestion de l'eau, la préservation de la nature et des paysages.

Cette politique s'appuie sur un partenariat de terrain avec les acteurs concernés et la volonté de développer chez les citoyens une prise de conscience des risques environnementaux.

M. J. - *Quelle place les initiatives locales peuvent-elles prendre dans la mise en œuvre de cette politique ?*

M-O.G. - Prenons l'exemple du plan national d'action pour la sauvegarde des zones humides. A partir de la politique définie, l'action doit être démultipliée et appliquée sur le terrain par toutes les structures intéressées, publiques ou privées ; c'est un enjeu majeur et fédérateur. Les initiatives locales représentent souvent le fer de lance d'une politique ; grâce à elles, les actions se concrétisent parce qu'elles sont l'œuvre

de porteurs de projets auxquels l'administration concourt par divers soutiens.

Le travail réalisé par plusieurs fondations, telle que la Fondation Pierre Vérots, est à cet égard exemplaire.

Ainsi, la prise de conscience des problèmes de l'environnement est-elle réelle même s'il reste toujours beaucoup à faire.

M. J. - *Que recommander au citoyen et comment mieux l'informer ?*

M-O. G. - Faites un micro-trottoir dans la rue et demandez au citoyen "lambda" ce qu'est une zone humide ; il vous répondra neuf fois sur dix qu'il ne sait pas ou qu'il s'agit d'une terre inhospitalière et peu attractive. Donnez lui quelques explications et il comprendra vite qu'il s'agit de milieux variés à préserver parce que favorables à la vie des animaux et des plantes.

L'information, la sensibilisation et la pédagogie sont les vecteurs indispensables à la transmission de messages que le citoyen est prêt à recevoir. La journée mondiale des zones humides, célébrée chaque année le 2 février en commémoration de la signature de la convention internationale de Ramsar, fait partie des événements qui y contribuent.

DEFENSE ET ILLUSTRATION DES ZONES HUMIDES

par Philippe LEBRETON

Les zones humides sont un des domaines les plus exemplaires du décalage qui existe – en France du moins – entre patrimoines culturel et naturel. La plupart des églises et autres monuments ruraux ayant échappé à la Révolution ont été détruits pendant le XIX^e siècle et l'anecdote est connue de Prosper MERIMEE rachetant pour 50 francs-or la pierre tombale des évêques-abbés de la Chaise-Dieu, utilisée comme auge à cochons.

Aujourd'hui, personne n'oserait transformer une chapelle du XVII^e siècle en garage à tracteur, mais le marais des Echets a été asséché pour le maïs il y a 30 ans seulement, avec l'aide des pouvoirs publics. Et si la première loi sur les monuments et sites culturels remonte à 1906, celle relative aux sites naturels n'est apparue qu'une génération plus tard, en 1930.

Car, malgré une utilité de plus en plus flagrante devant certaines catastrophes dites naturelles, préserver les zones humides est un combat multiple, sans cesse renouvelé : contre le profit et les intérêts immédiats, bien entendu, mais aussi contre les ignorances et les préjugés, enfouis dans la tourbe de l'inconscient collectif : les zones humides seraient insalubres, dangereuses, inquiétantes, étranges, laides et sauvages. Qui fera l'archéologie, la "palynologie" de telles attitudes ?

La Dombes, vieille terre ...

La Dombes – vieille terre où l'homme a su, depuis l'an mil, adapter l'argile à ses usages et s'adapter à elle – échappe sans doute en partie à cette dépréciation des zones humides, sinon à la soif d'espaces agricoles à intensifier. La chasse, la pêche, la gastronomie et le tourisme y ont depuis longtemps souligné l'intérêt d'autres fonctions économiques de ces milieux. Aussi n'est-ce peut-être pas par hasard si cette terre convoitée a vu s'implanter, depuis plus de 30 ans, à l'initiative d'élus, de personnalités et de mécènes du monde scientifique, associatif et cynégétique quelques espaces protégés (de la réserve de Villars les Dombes à l'étang Chapelier) qui, s'ils ne couvrent qu'un pour cent à peine des surfaces en eau de la



Benoît Castanière

La remise en eau, par la Fondation Pierre Vérots, de l'étang Praillebard, dont l'existence est mentionnée sur une carte il y a un siècle et demi, est un acte de reconquête d'une zone humide en harmonie avec le plan national d'action.

Dombes, en relèvent nettement la qualité patrimoniale.

S'il arrive encore trop souvent que les partenaires du "milieu étangs" s'ignorent, les éléments de la chaîne n'en existent pas moins depuis longtemps : bien des ornithologues rencontrent les pisciculteurs, eux mêmes connectés aux propriétaires ; bien des associatifs dialoguent avec l'Administration, sinon sur le terrain, du moins sous les plafonds des commissions départementales.

Des évolutions favorables

Finalement, des évolutions favorables se font jour qu'il est opportun de relayer par des actions volontaristes :

– les relations entre chercheurs et gestionnaires ont heureusement évolué de manière positive : un très large consensus existe pour dire que la survie des zones humides en général et des étangs en particulier passe désormais par la mise en synergie de toutes les activités évoquées précédemment.

On assiste même à des remises en eau, telle que celle de l'étang Praillebard, véritable reconquête des zones humides. Quelle différence avec l'époque – il y a presque un siècle et demi – où les chercheurs étaient les alliés des assécheurs d'étangs en invoquant des arguments sans nuances !

On assiste donc aujourd'hui à un véritable renversement des valeurs qui va dans le bon sens ;



CREN - L. Boudin

Voici la source de la Doye dans la commune Les Neyrolles, près de Nantua. C'est une tourbière alcaline, entourée de saules et d'aunies, où se développe l'une des rares fougères qui prospèrent dans des sites franchement mouillés ; il s'agit d'une plante protégée.

– le développement des contacts multilatéraux désormais bien engagé est de nature à faciliter des expériences ou des réalisations permettant de mieux gérer les zones humides en tenant compte de la diversité des intérêts en cause.

Agir auprès des responsables

– par-delà les réalisations sur le terrain qui restent primordiales, c'est aussi une action de persuasion qui doit être menée auprès des responsables – élus, membres de l'Administration et tous autres décideurs – pour qu'ils tiennent compte des données fournies par les chercheurs et les gestionnaires et, ainsi convaincus, prennent des mesures cohérentes avec la tradition dombiste, adaptées aux problèmes de notre temps, et assorties des moyens correspondants ;

– une action complémentaire de notoriété, à caractère général, reste en tout état de cause nécessaire pour combattre les stéréotypes et dissiper les préjugés de ceux qui nous prennent pour des "éleveurs de tritons" ou autres bestioles, ou encore pour des "exploitants-exploiteurs" de la nature plutôt que pour des gestionnaires responsables ; il importe de leur faire prendre conscience de la nécessité d'intégrer les savoirs – tous les savoirs – et tous les intérêts, dans ce domaine comme dans bien d'autres ;

– mais ce n'est pas tout : un colloque, cela signifie "parler avec" dans chacune de nos têtes : devant un étang, chacun de nous, quelle que soit son origine, doit être à la fois pisciculteur, agriculteur, ornithologue ou chasseur.

Vaste programme sans doute, mais enjeu exaltant !



L'île la Motte dans le département de l'Ain, avec au premier plan une vaste étendue de végétation flottante devant un bosquet de saules.



UNE RÉCEPTION OFFICIELLE CONVIVIALE



Jean Andriot, Président de la Fondation Pierre Vérots, s'adresse aux invités à la réception de clôture du colloque. A côté de lui, Jean-Loup Fleuret, vice-président de la Région Rhône-Alpes, chargé de l'agriculture et de l'environnement, et Jean Vial, vice-président du Conseil Général du département de l'Ain et vice-président de la Fondation.

Le président Andriot a notamment évoqué la légitimité de l'initiative prise par la Fondation : – celle-ci a pour vocation principale de participer à la recherche scientifique sur la flore et la faune, grâce à un laboratoire "grandeur nature" où se rencontrent des chercheurs de toutes les disciplines ; cette pluridisciplinarité jointe à une mission d'information du public, des milieux scolaire et universitaire est une invite naturelle à l'organisation de colloques ; – l'indépendance de la Fondation – à l'écart de tout lobby – garantit l'objectivité des travaux ; – la situation géographique dans une zone humide remarquable suscite le désir de jouer un rôle utile à la Dombes, en harmonie avec le plan national de sauvetage arrêté par les pouvoirs publics.

En conclusion, le Président Andriot a souligné que le colloque avait mis en lumière le souhait des participants de bien connaître leurs positions respectives face à une cause d'intérêt national qui, au-delà de toutes divergences sectorielles, ne peut que les rassembler.

Jean-Loup Fleuret, qui avait déjà honoré de sa présence la Fondation Pierre Vérots en inaugurant l'étang Praillebard s'est félicité d'être invité à clôturer le colloque.

Après avoir évoqué la diversité des milieux qui caractérisent les zones humides, Jean-Loup Fleuret a noté *"qu'ils ont un rôle important à jouer dans la gestion de l'eau"* ; il a présenté la politique globale de gestion de l'eau à l'échelle de chaque bassin versant suivie depuis plusieurs années par la Région ; elle s'exprime notamment à travers la procédure des contrats de rivière ou des contrats de milieux aquatiques : *"cette démarche associe l'ensemble des usagers de la ressource en eau et des différents gestionnaires de l'espace"* et *"elle vise à favoriser la concertation pour trouver des compromis qui conduisent à une gestion à long terme des écosystèmes"*.



Enfin, le vice-président de la Région a évoqué les liens qui, dans le cadre des contrats de site de patrimoine naturel, *"se tissent entre ces gestionnaires que sont les agriculteurs, les pisciculteurs, les chasseurs et bien sûr les tenants de la juste biodiversité"*.

En conclusion, Jean-Loup Fleuret a félicité la Fondation pour les actions qu'elle mène et réaffirmé le soutien que la Région continuera de lui apporter.

Jean Vial a exprimé l'intérêt qu'il avait pris à l'écoute des communications et il a dit aussi combien le département de l'Ain était fier d'accueillir ainsi chercheurs et gestionnaires ainsi unis pour la défense d'une même cause. Après avoir rappelé que le domaine de Praillebard est implanté sur le territoire de



quatre communes : Civrieux, Monthieux, Saint-Jean-de-Thurigneux et Saint-André de Corcy, Jean Vial a insisté sur la nécessité de s'attacher à préserver, dans l'harmonie de toutes les parties prenantes, le patrimoine de la Dombes, terre riche mais toujours fragile.

Jean-Loup FLEURET a dit aussi :

"Les zones humides contribuent à l'épuration des eaux, à la protection contre les crues, à l'alimentation des nappes souterraines et bien sûr à la diversité biologique de la faune et de la flore."

Jean ANDRIOT a dit aussi :

"Dans la Dombes, la fréquentation de bien des oiseaux d'eau a été divisée par 3 à 6 suivant les espèces au cours des 10 dernières années. Parmi les trois régions comparables que constituent le Forez, la Brenne et la Dombes, c'est dans cette dernière que l'on constate la situation la plus alarmante."

BEAUCOUP D'INVITÉS SOUS LE CHAPITEAU



Beaucoup d'invités sous le chapiteau dressé sur le terrain qui jouxte le pavillon de Praillebard où sont installés les bureaux de la Fondation.

On reconnaît ici au premier plan, et de gauche à droite : Philippe Lebreton, Jean-Loup Fleuret, Gérard Geoffroy, président du Conseil économique et social de la Région ; et enfin, au tout premier plan à droite : Jean Fluchère, président de la Commission technique zones humides du comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse.



DES ECHANGES ENTRE PARTENAIRES ET INVITES

La Fondation Pierre Vérots a adhéré à la charte pour les zones humides en Rhône-Méditerranée-Corse et à la charte de l'Académie de la Dombes.

Aux termes de ces documents, les signataires se sont engagés à s'informer mutuellement de leurs actions



Avant la signature de la charte, **Jean Fluchère**, président de la commission technique de bassin Rhône-Méditerranée Corse, expose ses objectifs : "participer activement au réseau des acteurs du bassin dans la gestion des zones humides".



Le Docteur **Joseph Rivoire**, chancelier de l'Académie de la Dombes et **Jean Andriot** signent la charte de l'Académie. Son but est de "contribuer à la notoriété de la Dombes, à la mise en valeur de son patrimoine et à son développement".



C'est manifestement la bonne humeur qui prévaut à l'heure des échanges entre les invités. Au centre, Alain Mérieux, Président-directeur Général de Bio-Mérieux et de Transgène ; à sa droite, Gérard Geoffray, Président du Conseil économique et social de la Région Rhône-Alpes. A leurs côtés, Jean Andriot et Philippe Lebreton.



Après avoir été à la peine avec enthousiasme, voici **Philippe Lebreton** à l'honneur. **Jean-Paul Deschanel**, professeur à l'école nationale vétérinaire de Lyon, ancien directeur du jardin zoologique du parc de la Tête d'Or, lui remet les insignes d'officier dans l'Ordre du mérite agricole. Philippe Lebreton, dont on connaît les multiples activités et initiatives en faveur de la Dombes, note avec humour qu'il s'agit de la seule décoration "tolérée" dans sa famille depuis trois générations : son grand-père maternel, sa mère et son épouse l'ont en effet reçue.

Responsable de la publication : Jean Andriot, Président de la Fondation Pierre Vérots

Rédacteur en chef : Marc Jouffroy, tél. et fax 01 47 88 17 91

Secrétaire de rédaction : Nadine Eddé, tél. 01 42 91 55 89

Fondation Pierre Vérots

Domaine de Praillebard - Saint-Jean-de-Thurigneux - 01390 Saint-André-de-Corcy - Tél. 04 74 00 89 33